

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE SOMMERAU

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL N°4/2017
EN DATE DU 26 JUN 2017 à 20H00**

Nombre de conseillers élus : 48
 Nombre de conseillers en fonction : 43
 Nombre de conseillers présents en séance : 25
 Nombre de Votants : 33 dont 8 procuration(s)
 Date de convocation : 20 juin 2017

L'an deux mille dix sept le vingt six juin à vingt heures, en application des articles L 2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de SOMMERAU, sur convocation et sous la présidence de Roger MULLER, Maire

Étaient présents :

MULLER Roger Maire et maire délégué d'Allenwiller
 LORENTZ Béatrice 1^{ère} Adjointe au maire et maire délégué de Singrist
 KLEIN Dominique 2^{ème} Adjoint au maire et maire délégué de Birkenwald
 HUFSCHEMITT Franck 3^{ème} Adjoint au maire et maire délégué de Salenthal
 PAULEN René 1^{er} Adjoint au maire délégué de Singrist
 STORCK Gérard 1^{er} Adjoint au maire délégué d'Allenwiller
 ZINGARELLI Bruno 1^{er} Adjoint au maire délégué de Birkenwald
 GROSS Gérard 2^{ème} Adjoint au maire délégué de Birkenwald
 GUNTHER Stéphane 2^{ème} Adjoint au maire délégué de Singrist
 KUGEL Carole 2^{ème} Adjointe au maire délégué de Salenthal
 SCHNEIDER Jean Jacques 2^{ème} Adjoint au maire délégué d'Allenwiller
 HALTER Thierry 3^{ème} Adjoint au maire délégué de Birkenwald
 ANTONI Cathy Conseillère municipale
 ANTONI Sébastien Conseiller municipal
 ENGEL Isabelle Conseillère municipale
 HALFTERMEYER Dominique Conseiller municipal
 HEINRICH Cécile Conseillère municipale
 JAEGER Jacqueline Conseillère municipale
 KIEFFER Josiane Conseillère municipale
 LEHE Manuel Conseiller municipal
 OSTERMANN Ernest Conseiller municipal
 SCHLEGEL Audrey Conseillère municipale
 SCHWARTZ Michaël Conseiller municipal
 VONSEEL Christian Conseiller municipal
 ZIMMERMANN Guy Conseiller municipal

Absent(s) excusé(s) :

LACROIX Sandra 1^{ère} Adjointe au maire délégué de Salenthal (procuration à HUFSCHEMITT Franck)
 AUER Maurice Conseiller municipal (procuration à KUGEL Carole)
 BERLEMONT Nathalie Conseillère municipale (procuration à ZIMMERMANN Guy)
 FRIEDERICH Frédéric Conseiller municipal (procuration à ANTONI Sébastien)
 FRIEDRICH Jean-Louis Conseiller municipal (procuration à LORENTZ Béatrice)
 GASS Karine Conseillère municipale
 JOCQUEL Julien Conseiller municipal (procuration à SCHNEIDER Jean Jacques)
 LORENTZ Bruno Conseiller municipal (procuration à STORCK Gérard)
 MESSMER Marie-Pia Conseillère municipale
 SCHALL Véronique Conseillère municipale (procuration à SCHWARTZ Michaël)
 SIMON Etienne Conseiller municipal

Absent(s) non excusé(s) :

BOEHM Alain Conseiller municipal
 CHARDON Christine Conseillère municipale
 GROSS Laurence Conseillère municipale
 KOESSLER François Conseiller municipal
 MUHL Franck Conseiller municipal
 SACHS Marie Odile Conseillère municipale
 THOMAS Olivier Conseiller municipal

Assistait en outre à la séance :

KALCK Pascale Attachée Territoriale Principale

Ordre du Jour

- 1) Désignation secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.)
- 2) Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 Avril 2017
- 3) Recensement de la population en 2018 – Information – Coordonnateur communal
- 4) SDEA (Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle) - Rapports annuels 2016
- 5) Acquisition terrain – Ban de Singrist – Consorts RUMELHART
- 6) Inventaire communal –Etat de l'actif – intégration de parcelles

- 7) Cimetière – commune déléguée d'Allenwiller – Reprise d'une tombe en état d'abandon
- 8) ATIP - Approbation de convention – Mission accompagnement « Révision du PLU » Commune de Sommerau
- 9) Salle de Birkenwald
 - a. Nom
 - b. Fixation des Tarifs et charges de locations
 - c. Fixation des Tarifs pour refacturation de vaisselle
- 10) Marché – Construction salle Plurifonctionnelle à Allenwiller – Avenants aux marchés
- 11) Commune déléguée d'Allenwiller – Attribution Travaux – Extension Chaufferie collective au bois Lot 01
- 12) Finances – Budget Primitif 2017 – Décision modificative
- 13) Marché : Maintenance d'éclairage public de la commune historique de Singrist – Ent BOUYGUES ENERGIES ET SERVICE – Rectification délibération
- 14) Urbanisme – Informations
- 15) Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire
- 16) Informations diverses
- 17) Association « ESPACES

DCM 2017-35 : Désignation secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.)

Point 1

Conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.L, M. GUNTHNER Stéphane et Mme KALCK Pascale sont désignés pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2017-36 : Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 Avril 2017

Point 2

Le procès-verbal de la séance du 13 avril 2017 transmis aux Conseillers avant la réunion, est soumis à l'assemblée pour adoption.

Décision du Conseil Municipal :

Le procès-verbal est approuvé.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2017-37 : Recensement de la population en 2018 - Information – Coordonnateur

Point 3

Rapporteur : Roger MULLER

M. le Maire informe le conseil municipal que le prochain recensement de la population pour l'ensemble de la commune de Sommerau aura lieu du 17 janvier au 16 février 2018.

Dans le cadre de l'organisation de ce recensement et à la demande de l'INSEE, il a nommé Madame KALCK Pascale en tant que coordonnateur communal de l'enquête de recensement.

La commune sera divisée en quatre districts (a priori les quatre communes historiques) en fonction des critères de logement définis par l'INSEE.

Il y aura lieu de procéder au recrutement de quatre agents recenseurs.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

Pour : unanimité
Contre :
Abstention :

DCM 2017-38 : SDEA (Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle) - Rapports annuels 2016

Point 4

Rapporteur : Roger MULLER

Le Conseil Municipal prend acte des documents transmis et concernant les rapports annuels 2016 – Territoire Ouest – Périmètre de la région de Saverne Marmoutier

Pour : unanimité
Contre :
Abstention :

DCM 2017-39 : Acquisition Terrain – Ban de Singrist – Consorts RUMELHART

Point 5

Rapporteur : Roger MULLER

La commune a l'opportunité de se porter acquéreur d'une parcelle de terrain cadastrée Ban de Singrist (469) Section AA N°107 d'une superficie de 9,77 ares appartenant aux consorts RUMELHART au prix de 1381,60 euros la parcelle.

Le Conseil est appelé à en délibérer.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Décide d'acquérir la parcelle :
 Ban de SINGRIST (469) - Section AA N°107 de 9,77 ares
 Au prix de 1 381,60 (mille trois cent quatre vingt et un euros et soixante centimes)
 la totalité de la parcelle.
- Autorise le Maire à signer l'acte d'achat notarié à intervenir
- Dit que l'ensemble des frais seront à la charge de la commune.
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2017

Pour : unanimité
Contre :
Abstention :

DCM 2017-40 : Inventaire communal Etat de l'actif – Intégration de parcelles

Point 6

Rapporteur : Roger MULLER

La commune historique d'Allenwiller était propriétaire d'une parcelle cadastrée Ban d'Allenwiller Section 2 N°142 d'une superficie de 2,37 ares telle qu'elle figure au Livre Foncier d'une valeur vénale de 1,07 € (valeur fixée en fonction des autres parcelles voisines).

Par Procès verbal d'arpentage en date du 03 juin 2016 enregistré au Service du cadastre le 13 juillet 2016 cette parcelle a été divisée en :

- Parcelle 237 Section 2 1,64 ares
- Parcelle 238 Section 2 0,73 are

Or, la parcelle initiale (142) ne figure pas à l'inventaire comptable des biens de la commune. Afin de régulariser cette situation, il y a lieu d'intégrer les deux nouvelles parcelles 237 et 238 dans l'actif de la commune.

Le Conseil est appelé à en délibérer.

Décision du Conseil Municipal

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'intégrer les deux parcelles suivantes dans l'actif de la commune :

N°Préfixe	N°Section	N°Parcelle	Contenance	Valeur	Compte	N°Inventaire
004	2	237	1,64 ares	0,74 €	2111	090 2111-2-0237
004	2	238	0,73 are	0,33 €	2111	090 2111-2-0238

Le Maire et le comptable de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de passer les écritures d'intégration.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2017-41 : Cimetière – Commune historique d'Allenwiller – Reprise d'une tombe en état d'abandon

Point 7

Rapporteur : Jean-Jacques SCHNEIDER

Il est rapporté au Conseil municipal que :

- Par procès verbal en date du 13/12/2013 le maire d'Allenwiller avait constaté (1^{ère} constatation) l'état d'abandon de la tombe située à :

Coté Protestant – Election D – Rangée I – N°1 et 2 – 4 m2

Acte de concession perpétuelle de 10/07/1926 pour 2 m2 et acte de concession perpétuelle du 11/05/1929 pour 2 m2 au nom de Zimmermann Frédéric

- Par procès verbal en date du 14/01/2017 (donc plus de 3 ans après la 1^{ère} constatation) le maire de Sommerau et maire délégué d'Allenwiller avait constaté (2^{ème} constatation) l'état d'abandon de la tombe située à :

Coté Protestant – Election D – Rangée I – N°1 et 2 – 4 m2

Acte de concession perpétuelle de 10/07/1926 pour 2 m2 et acte de concession perpétuelle du 11/05/1929 pour 2 m2 au nom de Zimmermann Frédéric

- Aucun acte d'entretien des concessions n'a été constaté depuis la 1^{ère} constatation
- Toutes les formalités de publication et d'affichage ont été effectuées

Conformément à l'article R1112-18 du CGCT, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer quant à la reprise de cette tombe par la commune.

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que la reprise de la tombe :

**Cimetière d'Allenwiller
Coté Protestant – Election D – Rangée I – N°1 et 2 – 4 m2**

est prononcée. M. le Maire prendra l'arrêté prévu à cet effet. Les matériaux des monuments et emblèmes funéraires seront retirées par la commune. Les terrains occupés par les concessions reprises pourront faire l'objet d'un nouveau contrat de concession.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2017-42 : ATIP - Approbation de convention – Mission accompagnement « Révision du PLU » Commune de Sommerau
--

Point 8

Rapporteur : Roger MULLER:

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la commune de SOMMERAU a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération du 1^{er} Février 2016.

En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP peut exercer les missions suivantes :

- 1 - Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,
- 2 - L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme
- 3 - L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
- 4 - La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,
- 5 - La tenue des diverses listes électorales,
- 6 - L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
- 7 - Le conseil juridique complémentaire à ces missions.

Par délibération du 30 novembre 2015, le comité syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à ces missions ainsi que les contributions correspondantes.

Les missions d'accompagnement portent sur l'assistance à la réalisation de documents d'urbanisme et de projets d'aménagement. Cette assistance spécialisée consiste principalement :

- au niveau technique, à piloter ou réaliser les études qui doivent être menées, à élaborer le programme et l'enveloppe financière d'une opération, à en suivre la réalisation,
- au niveau administratif, à préparer des consultations, rédiger et gérer des procédures, suivre l'exécution des prestations, articuler les collaborations des différents acteurs.

L'exécution de ces missions s'effectuera dans le cadre du programme annuel d'activités de l'ATIP.

Chaque mission donne lieu à l'établissement d'une convention spécifique qui est établie en fonction de la nature de la mission et des attentes du membre la sollicitant et à une contribution correspondant aux frais occasionnés par la mise à disposition des services de l'ATIP mobilisés pour la mission. Pour l'année 2016 cette contribution a été fixée à 300 € par demi-journée d'intervention.

Elle s'applique également à l'élaboration des projets de territoire et au conseil juridique afférant à ces missions.

Il est proposé de confier à l'ATIP la mission d'accompagnement technique en aménagement et en urbanisme suivante « révision de son PLU » ; mission correspondant à 91 demi-journées d'intervention (tarif actuellement en vigueur 300 € la demi-journée).

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015
- Vu les délibérations du 30 novembre 2015 et du 21 mars 2016 du comité syndical de l'ATIP adoptant les modalités d'intervention de l'ATIP relatives aux missions qui lui sont dévolues et aux contributions correspondantes.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré

- **Approuve** la convention correspondant à la mission d'accompagnement technique en aménagement et en urbanisme jointe en annexe de la présente délibération :

- **REVISION DE SON PLU**

correspondant à 91 demi-journées d'intervention

- **Prend acte** du montant de la contribution relative à cette mission de 300 € (tarif 2016) par demi-journée d'intervention fixé par le comité syndical de l'ATIP, soit un montant estimatif de 27 300 €.
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires aux budgets primitifs correspondant
- Prend la décision budgétaire modificative suivante :

Budget primitif 2017

Section investissement

Opération 107001 PLU Article 202	+ 27 300 € (Dépenses)
Article 020 dépenses Imprévues investissements	- 27 300 € (Dépenses)

- **Dit que** la présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois.

Pour : *unanimité*

Contre :

Abstention :

DCM 2017-43 : Salle de Birkenwald
--

Point 9

DCM 2017-43.1 – Choix du nom

Rapporteur : KLEIN Dominique

M. KLEIN propose de nommer la salle de Birkenwald « Salle Charles de Foucauld » selon avis et proposition du conseil communal de Birkenwald.

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer la salle de Birkenwald sis 12 rue du Gal Leclerc BIRKENWALD 67440 SOMMERAU comme suit :

Salle Charles de Foucauld

Pour :unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2017-43.2. Tarifs de location et charges

Rapporteur : KLEIN Dominique

Dans le cadre de la location de la salle de Birkenwald, il y a lieu de fixer les conditions de location, les tarifs de location et des charges à refacturer ainsi que les frais de nettoyage et de caution. Il est également présenté le modèle de convention de location à intervenir.

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de fixer un tarif de location de 50 €.la demie journée avec un minimum de facturation de 50 € même si la location n'est que de 2 ou 3 heures
(par ex pour une location le WE samedi et dimanche tarif à payer 4*50 = 200 Euros)
- de fixer à 150 € un forfait de nettoyage lorsque le nettoyage n'est pas fait correctement par les locataires – il sera alors (réalisé par un employé de la commune ou un prestataire de service
- de fixer à 4,50 € le prix de m3 pour l'eau et l'assainissement
- de fixer à 0,60 .€ le prix du kwh pour l'électricité
- de fixer à 1000 € le montant de la caution (particulier ou association)
- d'accorder une location gratuite par an aux associations locales (les charges étant à payer en sus).

Toute location fera l'objet d'une convention à intervenir entre la commune et les locataires. M. le Maire-délégué de Birkenwald est autorisé à signer toutes les conventions de location et d'occupation pour la salle de Birkenwald

Pour :unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2017-43.3 Tarifs pour vaisselle cassée ou manquante
--

Rapporteur : *KLEIN Dominique*

Dans le cadre de la location de la salle de Birkenwald, il y a lieu de mettre en place une grille de facturation de la vaisselle cassée ou manquante suite aux inventaires effectués avant et après les locations. Toutes les personnes ainsi que les associations louant la salle recevront une facture sur la base de tarifs unitaires à déterminer.

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer comme suit la grille des tarifs unitaires pour la facturation de la vaisselle cassée ou manquante, aux associations et aux particuliers :

Type	Désignation	Prix unitaire
1	Petite assiette plate aile carat 242 mm (assiette dessert)	8,50 €
2	Grande assiette plate aile carat 271 mm	12,50 €
3	Assiette creuse aile carat 231 mm	8,50 €
4	Fourchette de table Baguette	5,00 €
5	Couteau de table Baguette	6,00 €
6	Cuillère à soupe Baguette	5,00 €
7	Cuillère à dessert Baguette	3,50 €
8	Planche à pain 47.5*32	50,00 €
9	Couteau à pain	5,00 €
10	Louche inox	8,50 €
11	Plateau rond antidérapant 40 mm	18,00 €
12	Plateau inox schoener essen GN 1/1	37,00 €
13	Plat ovale inox 38*25	20,00 €
14	Saladier empilable et transparent 23 cm	7,50 €
15	Pichet café isotherme inox 1,5 L	50,00 €
16	Percolateur 15 Litres	600,00 €
17	Kochstar avec robinet	360,00 €
18	Marmite Traiteur 35 cm	250,00 €
19	Couvercle inox 35 cm	33,00 €
20	Panières pain ovale 36/15 cm	9,00 €
21	Pichet jug 1 L	6,00 €
22	Flute à champagne Convention 16,5 cl N°7	5,00 €
23	Verre à eau Salto 35 cl	6,00 €
24	Verre Excellence 30 cl	6,50 €
25	Verre Excellence 39 cl	7,00 €
26	Tasse à café Carat 9 cl	6,50 €
27	Soucoupe tasse Carat 125 mm	6,00 €
28	Tasse à thé Carat 18 cl	6,50 €
29	Soucoupe tasse Carat 159 mm	5,00 €
30	Chariot de service 3 niveaux 800*530 Tournus	600,00 €

Pour :unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2017-44: Marché 2016_01 : Construction d'une salle plurifonctionnelle à Allenwiller – Lot 7 – Electricité courants faibles luminaires – Avenant

Point 10

Rapporteur : Roger MULLER

En date du 22 Février 2016, la Commune de Sommerau a conclu avec l'Entreprise ELECTRICITE KOESSLER un marché pour la réalisation des travaux d'Electricité, courants faibles et luminaires dans le cadre de la construction d'une salle plurifonctionnelle à Allenwiller (Lot 07).

Néanmoins, il y a lieu de procéder à des travaux complémentaires pour :

- Extension de l'éclairage (grande salle et salle à l'étage) pour 2025,- € HT
- Luminaires dans local rangement, baie informatique principale, câblage alimentation scénographique, raccordement TD existant extérieur pour 7950,- € HT
- Rajout de 7 alimentations, modification éclairage espace arrière scène, extension alarme incendie (demande du bureau de contrôle) pour 2036,50 € HT

Le présent avenant a donc pour objet de modifier les prestations qui seront demandées au titulaire du marché, modifications se chiffrant à 12 011,50 Euros HT.

Incidence financière :

ELEMENTS	marché de base	cumul avenants précédents	montant du présent avenant	montant cumulé des avenants	% des avenants cumulés	nouveau montant contractuel
montant HT	65 179,50 €	2 430,00 €	12 011,50 €	14 441,50 €	22,16%	79 621,00 €
TVA	13 035,90 €	486,00 €	2 402,30 €	2 888,30 €		15 924,20 €
montant TTC	78 215,40 €	2 916,00 €	14 413,80 €	17 329,80 €		95 545,20 €

La Commission d'Appel d'offres, qui règlementairement doit être consultée sur tout projet d'avenant à un marché conduisant à modifier le montant contractuel initial de 5% ou plus a émis un avis favorable à cet avenant lors de sa réunion du 26 juin 2017.

Le Conseil est invité à approuver cet avenant et à autoriser le Maire à le signer.

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil approuve l'avenant et autorise le maire à le signer.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2017-45: Commune déléguée d'Allenwiller - Attribution Travaux – Extension Chaufferie collective Bois Lot 01

Point 11

Rapporteur : Roger MULLER

La consultation pour les travaux d'extension de la chaufferie collective au bois à Allenwiller est arrivée à son terme et il y a lieu d'attribuer les travaux.

Quatre dossiers ont été déposés et ont été analysés par le maître d'oeuvre. Une négociation a été entreprise avec ces quatre candidats, conformément au règlement de la consultation. Au vu des résultats de ces négociations, compte tenu de l'analyse des offres établie par le maître d'oeuvre et du meilleur rapport performance/prix, il est proposé d'attribuer les travaux d'extension de la chaufferie collective bois (lot 01) à Allenwiller à l'entreprise ANDLAUER de Rosheim pour un montant total de 308 440,33 € HT (marché de base et option1).

Le Conseil est invité à se prononcer

Décision du Conseil Municipal

Vu la consultation pour les travaux d'extension de la chaufferie collective bois (lot 01) à Allenwiller
Vu l'analyse des offres et les négociations intervenues,

Le Conseil Municipal :

- DECIDE d'attribuer les travaux d'extension de la chaufferie collective bois à Allenwiller (lot 01) à :
 - L'entreprise ANDLAUER de Rosheim
 - Pour un montant de 308 440,33 € HT (370 128,40 € TTC) – marché de base et option1
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ces travaux – les crédits sont prévus au budget primitif 2017
- SOLLICITE toutes les subventions spécifiques susceptibles d'être obtenues.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention

DCM 2017-46 Finances – Budget Primitif 2017 – Décision modificative
--

Point 12

Rapporteur : Roger MULLER

Après avoir entendu les explications, le Conseil Municipal prend la décision budgétaire modificative suivante :

Budget Primitif 2017		
Section de Fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Dépenses Imprévues article 022	- 3053 €	
Fonds de péréquation des ressources Communales et intercommunales article 739223	+ 3053 €	
Ventes de bois article 7022		- 0,20 €
Excédent de Fonctionnement reporté Article 002		+ 0,20 €

Pour :unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2017-47 : Marché : Maintenance d'éclairage public de la commune historique de Singrist – Ent BOUYGUES ENERGIES ET SERVICE – Rectification délibération

Point 13

Rapporteur : Roger MULLER

Par délibération en date du 10/10/2016 point 2016-100-4, le Conseil Municipal avait approuvé un avenant dans le cadre du marché de maintenance de l'éclairage public de la commune historique de Singrist – Ent Bouygues Energies et Services.

Néanmoins il y a lieu de procéder à une rectification et il y a lieu de lire :

« 2°) Une modification de la durée du marché : Article 1 du CCAP :

le texte « Le présent marché est conclu pour une durée initiale d'un an à compter de sa date de notification par le pouvoir adjudicateur au titulaire. Il est expressément renouvelable trois fois par période d'un an sans toutefois que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans »

est remplacé par

« Le présent marché est conclu pour une durée initiale d'un an à compter de sa date de notification par le pouvoir adjudicateur au titulaire. Il est expressément renouvelable trois fois par période d'un an sans toutefois que sa durée totale ne puisse excéder cinq ans ».

Le Conseil est appelé à approuver cette rectification, l'avenant ayant été rédigé et signé en ce sens.

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil approuve la rectification proposée.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2017-48 : Urbanisme -Informations

Point 14

M. le Maire laisse la parole aux différents rapporteurs pour la présentation des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme.

Commune-déléguée d'Allenwiller

Rapporteur : SCHNEIDER Jean Jacques

Déclarations préalables

- M. LEHE Jean pour la mise en place d'une fenêtre de toit dans les combles et une fenêtre de toit dans le grenier – 8 Rue de Jeterswiller Section 1 N° 294, 47 et 49 - DP 067 004 17 R0006 – accordée le 15/05/2017.
- SCI DES FONTAINES pour la réfection de la toiture en tuile rouges – 43 Rue Principale Section 2 N° 33 - DP 067 004 17 R0010 – accordée le 02/06/2017.
- M. LEHE Jean pour le remplacement de la porte d'entrée – 8 Rue de Jeterswiller Section 1 N° 294, 47 et 49 - DP 067 004 17 I0001 – accordée le 13/06/2017.

Certificats d'urbanisme

- AI SOMMERAU pour un certificat d'urbanisme opérationnel – 69 Rue Principale Section 2 N°21 - CU 067 004 17 R0007 – décision le 17/05/2017 – non réalisable
- Maître CRIQUI-MARX Odile pour un certificat d'urbanisme d'information – 60 Rue Principale Section 2 N°35 - CU 067 004 17 R0012 – décision le 24/05/2017

- Maître CRIQUI-MARX Odile pour un certificat d'urbanisme d'information – Rue de Romanswiller Section 1 parcelles 305/61, 62 et 63 - CU 067 004 17 R0014 – décision le 26/06/2017
- Maître CRIQUI-MARX Odile pour un certificat d'urbanisme d'information – Rue de Romanswiller Section 1 parcelle 306 - CU 067 004 17 R0015 – décision le 23/06/2017
- Maître BERNHART Martin pour un certificat d'urbanisme d'information – Rue de la Bergerie Section 2 N°236/91, 237/91 et 240/91 CU 067 004 17 R0017 – décision le 14/06/2017

Commune-déléguée de Birkenwald

Rapporteur : Dominique KLEIN

Permis de construire :

- M. DUBOUCHET David et Mme PROVANG Marie pour la construction d'une maison individuelle – Rue du Général Leclerc Section 1 N° 286-288-290 - PC 067 004 16 R0002 – refusé le 26/04/2017 (avis défavorable de l'ABF).

Déclarations préalables :

- Mme. STENGEL Karine pour la division de parcelle en vue de construire – Beim Kirchhof Section 1 N° 66 - DP 067 004 17 R0009 – refusée le 12/05/2017 il faut déposer un permis d'aménager

Commune-déléguée de Salenthal

Rapporteur : Franck HUFSCMITT

Permis de construire :

- COMMUNE DE SOMMERAU – Section Salenthal pour la mise aux normes de la salle des fêtes – 5 Rue de Singrist Section 4 N° 157- PC 067 004 16 R0006 – accordé le 13/06/2017.

Déclarations préalables :

- M. KLEINKLAUS André pour le remplacement des tuiles et le ravalement des façades – 7 Rue Neuve Section 1 N° 187 - DP 067 004 17 R0003 – accordée le 09/05/2017.
- M. LACROIX Thierry pour l'installation d'une pergola – 14 Rue des Jardins Section 4 N° 364 et 367 - DP 067 004 17 R0007 – accordée le 12/05/2017.
- M. PIERRON Jean-Michel pour la pose d'une pergola sur terrasse – 26 Rue de la Fontaine Section 1 N° 314 et 315 - DP 067 004 17 R0008 – accordée le 12/05/2017.

Commune-déléguée de Singrist

Rapporteur : Béatrice LORENTZ

Certificats d'urbanisme :

- Maître Jean-Pierre THOMAS pour un certificat d'urbanisme opérationnel – 29 Rue du Général Leclerc Section AD N°48 - CU 067 004 17 R0010 – décision le 17/05/2017.
- Maître Jean-Pierre THOMAS pour un certificat d'urbanisme d'information – 29 Rue du Général Leclerc Section AE N°4 5 34 et 35 - CU 067 004 17 R0011 – décision le 18/04/2017.
- Maître RIEG – NONNENMACHER – BELLOT pour un certificat d'urbanisme d'information – 5 Rue du 21 Novembre Section AH N°22 - CU 067 004 17 R0013 – décision le 24/05/2017

Déclarations préalables :

- M. SIMON Vincent pour la construction d'un abri de jardin – 2 B Rue du Tunnel Section AE N° 74 - DP 067 004 16 R0005 – accordée le 27/04/2017.

Permis de construire :

- M. FENDRICH Maxime pour la construction d'une maison individuelle – Rue de la Carrière Section AB N° 66 - PC 067 004 16 R0008 – accordé le 08/06/2017.

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal prend acte des dossiers présentés.

Pour :unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2017-49 : Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire

Point 15

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit informer le Conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations consenties par l'assemblée.

1) Déclarations d'Intention d'aliéner

Date de réception DIA	N° enregistrement	Bien concerné	Suite donnée
21/04/2017	2017-07	Rue de la Fontaine SALENTAL Section 1n°406 et 409	Pas de préemption
03/05/2017	2017-08	60 Rue Principale ALLENWILLER Section 2 n°35	Pas de préemption
04/05/2017	2017-09	Rue du Général Leclerc SINGRIST Section 469/AB n°57	Pas de préemption
05/05/2017	2017-10	5 Rue du 21 Novembre SINGRIST Section AH n°12	Pas de préemption
24/04/2017	2017-11	12 Rue de Romanswiller ALLENWILLER Section 1 N°305/61, 62, 63 et 306/126	Pas de préemption
29/05/2017	2017-12	7 Rue Principale SALENTAL Section 4 370-371-378	Pas de préemption
09/06/2017	2017-13	Rue des Champs BIRKENWALD Section 3 N°254/210, 289/211, 290/211, 292/212, 293/212, 295/213	Pas de préemption

2) Marchés

Le Maire a signé :

Objet	Fournisseurs	Montant € HT
Construction Salle plurifonctionnelle à Allenwiller – lot 05 – avenant 5 – arrêts de neige	SMAC	2 925,-
Construction Salle plurifonctionnelle à Allenwiller – lot 16 – avenant 4 – Stores pour porte grande salle	ROWASTORES	952,-
Construction Salle plurifonctionnelle à Allenwiller – lot 6 – avenant 5 – Cylindres supplémentaires	ALUFEY BRIOTET	1 195,-
Réhabilitation d'un bâtiment communal à Birkenwald – Lot 15 – avenant 2	HORNBERGER et Fils	2 070,06
Réhabilitation d'un bâtiment communal à Birkenwald – Lot 12 – avenant 2	PLATRERIE RUFFENACH	1 506 ,60
Travaux Eclairage public à Birkenwald – Déplacement d'une lanterne	ELECTRICITE KOCI	1 100,-

Consuel pour Salle plurifonctionnelle à Allenwiller	DEKRA	690,-
Travaux de stabilisation de cheminement entre le parking et l'aire multisports à Salenthal	EST PAYSAGES D'ALSACE	4 545,98
Aménagement d'un parking et d'une aire de jeux à Salenthal – Avenant 2	EST PAYSAGES D'ALSACE	2 840,20

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal donne acte de la communication de ces informations.

Pour :unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2017-50- : Informations Diverses

Point 16

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la traditionnelle fête de fin d'année (kermesse) de l'école intercommunale de la Sommerau (RPI Allenwiller-Birkenwald-Salenthal-Singrist) aura lieu ce vendredi 30 juin 2017 à partir de 18 heures.

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ces informations.

Pour :unanimité

Contre :

Abstention :

Mme LACROIX Sandra rentre en séance. En son absence elle avait donné procuration à M. HUFSCMITT. Elle votera donc directement à partir du point suivant.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il va se retirer de la séance pour le point suivant « Association ESPACES » compte tenu des liens de cette dernière avec l'abandon du golf.

Il rappelle qu'il n'a pas à ce jour fait le deuil de la perte d'un peu plus de 2 millions d'euros suite à l'abandon de ce projet. Par ailleurs, à son avis, par l'éclatement de l'entité foncière qui s'en est suivi, tout espoir pour des projets concernant ce site est pour sa part, compromis. Il souhaite pour ces diverses raisons ne pas être associé à ce débat et clôture la séance qu'il vient de présider à 21H30. Il propose que la présidence, pour le point suivant « Association ESPACES » soit assurée par Monsieur KLEIN Dominique, Maire-Délégué de Birkenwald et 2^{ème} adjoint au maire, qui est à l'initiative de ce point à l'ordre du jour.

En l'absence de réactions, le Maire quitte la séance en souhaitant un débat serein.

La suite de la réunion fera l'objet d'un procès verbal distinct.

Les secrétaires de séance

GUNTHNER Stéphane

KALCK Pascale



CONVENTION
Mission d'assistance technique en urbanisme

ENTRE : L'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique, représentée par Frédéric BIERRY, agissant en qualité de Président, habilité à cet effet par délibération du Comité Syndical en date du 30 novembre 2015,

ci-après désignée "ATIP",

ET : La Commune de SOMMERAU, représentée par Monsieur Roger MULLER, agissant en qualité de Maire, habilité par délibération du conseil municipal en date du 7 Janvier 2016

ci-après désignée « la Commune »

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

EXPOSE

La Commune a adhéré à l'ATIP par délibération de son Conseil Municipal en date du 1^{er} février 2016.

Dans ce cadre, la Commune souhaite bénéficier d'un accompagnement technique en urbanisme pour :

LA REVISION DE SON PLU

L'objet de la présente convention est de fixer les conditions dans lesquelles l'ATIP intervient pour prendre en charge la mission.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

1/4

Article 1er: Objet de la convention

L'équipe d'étude de l'ATIP est mise à la disposition de la Commune pour une

- durée de :
- 85 demi-journées pour l'assister au titre de la mission de base ;
 - 6 demi-journées pour l'assister au titre de la mission spécifique le cas échéant

Pour :

LA REVISION DE SON PLU

Article 2: La mission

Les services de l'ATIP apporteront leur concours pour :

Phase 1 : Démarche préliminaire et lancement de la procédure

Définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation
Prescription de la procédure
Procédure administrative y afférente.

3 demi-journées

Phase 2 : Recherche des prestataires

Organisation des consultations, assistance au choix du bureau d'études ou du groupement d'études et de tous les prestataires concourant au projet

9 demi-journées

Phase 3 : Du diagnostic au PADD

Assistance et pilotage des études pour l'établissement du diagnostic, l'état initial du site et de l'environnement, la mise en évidence des besoins et des enjeux, la construction du PADD, de la concertation et de la procédure administrative y afférente.

32 demi-journées

Phase 4 : Du PADD à l'arrêt du projet

Assistance et pilotage des études pour l'élaboration du règlement, la définition des besoins découlant de l'application du PADD et des orientations d'aménagement et de programmation, la mise au point du projet intégrant les phases de concertation, la collaboration, la tenue de la réunion avec les PPA et la procédure administrative y afférente.

27 demi-journées

Phase 5 : Du projet arrêté au document approuvé

Assistance et pilotage du bureau d'études pour l'analyse des avis des PPA après arrêt du projet, organisation de l'enquête publique, et pilotage du bureau d'étude en vue de l'approbation du projet et de la procédure administrative y afférente.

14 demi-journées

2/4

Article 3 : Eléments de missions spécifiques

Il peut s'agir notamment du :

- Suivi de l'évaluation environnementale suite à l'examen au cas par cas de l'autorité environnementale

6 demi-journées

Article 4 : Contribution

La Commune versera la contribution correspondant aux frais occasionnés par la mise à disposition des services de l'ATIP mobilisés pour la mission sur la base du nombre de demi-journées.

Cette contribution est déterminée par le Comité Syndical de l'ATIP. La contribution à la demi-journée s'établit actuellement à 300 €.

Cette contribution étant déterminée pour chaque année civile par le Comité Syndical de l'ATIP, la contribution à payer sera calculée en fonction de la contribution en vigueur à l'époque où chaque demi-journée aura été effectuée.

Les paiements interviendront au prorata de l'avancement de chaque phase.

Cette contribution ne couvre pas les frais suivants qui sont à la charge de la Commune :

- Frais d'insertions légales,
- Duplication des dossiers,
- Frais de courrier,
- Mise à jour éventuelle des annexes sanitaires,
- Frais liés aux consultations du public (registre, honoraires commissaire enquêteur, documents support).

La Commune sera propriétaire de l'ensemble des documents élaborés (recueil de données, cartes, supports informatiques contenant données et fichiers textes, plans, etc). Ces données et documents pourront être librement réutilisés par l'ATIP dans le cadre de toutes les activités relevant de l'objet statutaire de l'ATIP.

Article 5 : Durée

La présente convention prendra fin à l'achèvement de la mission.

La présente convention est caduque à compter du retrait de la commune en tant que membre de l'ATIP.

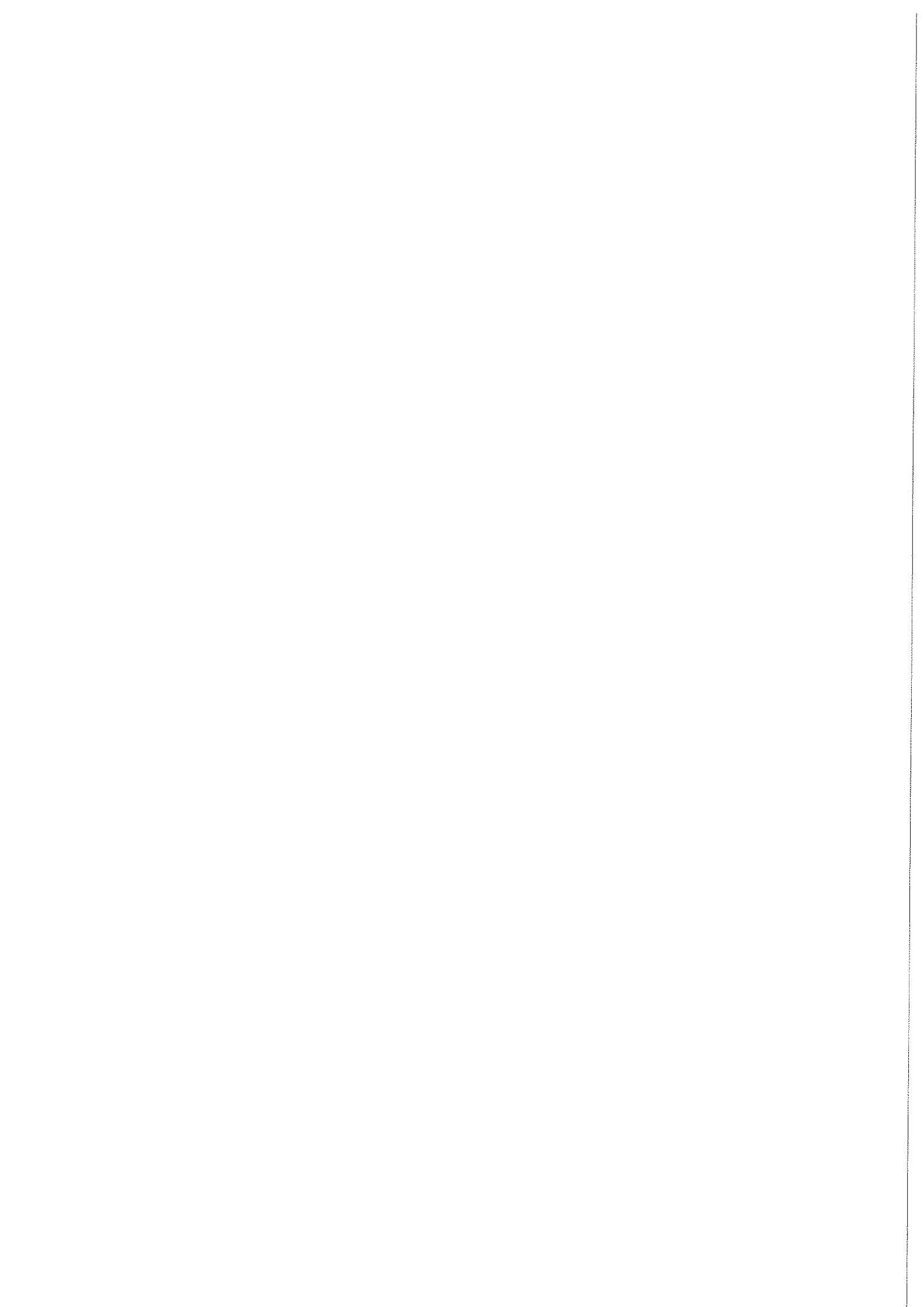
Fait à Strasbourg, le ...

et à _____,
le _____

Frédéric Bierry

Le Président de l'ATIP,

Le Maire,
Roger MULLER



Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE SOMMERAU

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL N°4 BIS/2017
EN DATE DU 26 JUN 2017 à 21H30 (suite de la séance N°4/2017)**

Nombre de conseillers élus :48
 Nombre de conseillers en fonction :43
 Nombre de conseillers présents en séance :25
 Nombre de Votants :32 dont 7 procuration(s)
 Date de convocation : 20 juin 2017

L'an deux mille dix sept le vingt six juin à vingt et une heures trente, en application des articles L 2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de SOMMERAU, sur convocation du maire et sous la présidence de Dominique KLEIN, 2^{ème} adjoint et maire délégué de Birkenwald

Étaient présents :

LORENTZ Béatrice 1^{ère} Adjointe au maire et maire délégué de Singrist
 KLEIN Dominique 2^{ème} Adjoint au maire et maire délégué de Birkenwald
 HUFSCHEMITT Franck 3^{ème} Adjoint au maire et maire délégué de Salenthal
 LACROIX Sandra 1^{ère} Adjointe au maire délégué de Salenthal
 PAULEN René 1^{er} Adjoint au maire délégué de Singrist
 STORCK Gérard 1^{er} Adjoint au maire délégué d'Allenwiller
 ZINGARELLI Bruno 1^{er} Adjoint au maire délégué de Birkenwald
 GROSS Gérard 2^{ème} Adjoint au maire délégué de Birkenwald
 GUNTNER Stéphane 2^{ème} Adjoint au maire délégué de Singrist
 KUGEL Carole 2^{ème} Adjointe au maire délégué de Salenthal
 SCHNEIDER Jean Jacques 2^{ème} Adjoint au maire délégué d'Allenwiller
 HALTER Thierry 3^{ème} Adjoint au maire délégué de Birkenwald
 ANTONI Cathy Conseillère municipale
 ANTONI Sébastien Conseiller municipal
 ENGEL Isabelle Conseillère municipale
 HALFTERMEYER Dominique Conseiller municipal
 HEINRICH Cécile Conseillère municipale
 JAEGER Jacqueline Conseillère municipale
 KIEFFER Josiane Conseillère municipale
 LEHE Manuel Conseiller municipal
 OSTERMANN Ernest Conseiller municipal
 SCHLEGEL Audrey Conseillère municipale
 SCHWARTZ Michaël Conseiller municipal
 VONSEEL Christian Conseiller municipal
 ZIMMERMANN Guy Conseiller municipal

Absent(s) excusé(s) :

MÜLLER Roger Maire
 AUER Maurice Conseiller municipal (procuration à KUGEL Carole)
 BERLEMONT Nathalie Conseillère municipale (procuration à ZIMMERMANN Guy)
 FRIEDERICH Frédéric Conseiller municipal (procuration à ANTONI Sébastien)
 FRIEDRICH Jean-Louis Conseiller municipal (procuration à LORENTZ Béatrice)
 GASS Karine Conseillère municipale
 JOUQUET Julien Conseiller municipal (procuration à SCHNEIDER Jean Jacques)
 LORENTZ Bruno Conseiller municipal (procuration à STORCK Gérard)
 MESSMER Marie-Pia Conseillère municipale
 SCHALL Véronique Conseillère municipale (procuration à SCHWARTZ Michaël)
 SIMON Etienne Conseiller municipal

Absent(s) non excusé(s) :

BOEHM Alain Conseiller municipal
 CHARDON Christine Conseillère municipale
 GROSS Laurence Conseillère municipale
 KOESSLER François Conseiller municipal
 MUHL Franck Conseiller municipal
 SACHS Marie Odile Conseillère municipale
 THOMAS Olivier Conseiller municipal

Assistait en outre à la séance :

KALCK Pascale Attachée Territoriale Principale

Ordre du Jour

Association « ESPACES

DCM 2017-51- : Association « ESPACES »

M. Dominique KLEIN, à l'initiative de ce point et suite à la proposition du maire qui a souhaité ne pas être associé à ce débat et qui s'est retiré de la réunion ouvre la séance à 21H30.

DEBAT :

Dominique KLEIN

Suite à l'abandon du projet du golf, nous n'avons pas le droit de négliger les espaces prévus initialement par ce projet. Il ne faut pas perdre la valeur de ces terrains en termes de flore et de faune. Une association « courageuse » a souhaité faire quelque chose. Elle nous présente un projet alternatif au golf. Vous avez tous été destinataire du document. Les études menées pour le golf ne sont pas perdues. Elles mettent en valeur l'intérêt environnemental de la zone. L'association « ESPACES » est soutenue par différentes associations et structure notamment le Conservatoire des Sites Alsaciens et Alsace Nature.

Ce soir nous sommes appelés à soutenir ce projet. En effet avant d'engager de démarches plus en avant, ESPACES doit obtenir un soutien de la part de la SOMMERAU. Il faut aller de l'avant, le passé est le passé.

Stéphane GUNTHNER

Quel est l'intérêt pour la commune d'aider cette association ? Qu'avons-nous à y gagner ? J'ai peur que si la commune s'associe, qu'elle devienne aussi le financeur.

Dominique KLEIN

Les 70 hectares prévus pour le golf sont éclatés car certains anciens propriétaires ont racheté leur parcelle. Un projet nous est présenté ce soir et c'est le seul ?

Franck HUFSCMITT

Le golf ne se fait pas, la Région n'a pas de projet, le Conseil Départemental n'a pas de projet et la commune n'a pas de projet. Certes il n'y a pas de projet concret pour le moment. C'est un projet d'intention qui pour le moment ne devrait pas coûter grand-chose. C'est le seul projet sur ce terrain. La commune n'émet pour l'instant qu'un avis, un appui. C'est-à-dire est ce que les principes énoncés par cette association nous conviennent ? Et on n'a pas d'autre projet alternatif. Est-ce que nous validons la démarche de cette association.

Dominique KLEIN

Pour le moment c'est le Syndicat qui est encore propriétaire et ce jusqu'à la fin de l'année, les terrains seront à priori transmis par convention au Département et à la Région. Certes le projet qui nous est présenté ce soir n'a rien de concret mais il est garant de la protection de l'environnement à 100 %.

Gérard STORCK

Maintenant on peut tout faire sur ces terrains, avant Alsace Nature était contre tout

Dominique KLEIN

Certes, mais nous maintenant on fait quoi ?

Franck HUFSCMITT

On ne s'est pas retourné contre le Préfet qui n'a pas donné les 500 000 € de subvention, le Préfet a tué le projet. Mais le secteur est intéressant du point de vue faune et flore et il faudra valoriser le secteur.

Sandra LACROIX

Si déjà on a une association locale qui veut s'investir il ne faut pas laisser passer la chose

Dominique HALFTERMEYER

La section agricole n'est pas au courant

Franck HUFSCMITT

La Chambre d'Agriculture et la Section FDSEA n'ont pas déposé de dossier, de projet. On vous propose ce soir de donner un avis, une motion de soutien à l'Association

Stéphane GUNTHNER

Donc l'association ne veut qu'un soutien ce soir ?

Dominique KLEIN

C'est cela

Ernest OSTERMANN

Si Dominique avait soutenu le projet au départ on aurait le golf

Dominique KLEIN

Tu n'es pas bien informé

Franck HUFSCMITT

Le débat ce n'est pas « Qui a tué le golf » !

Gérard STORCK

Alsace Nature n'intervient pas aujourd'hui. Alors qu'avant on ne pouvait pas mettre un pied sur ces terrains pour des raisons écologiques. Maintenant les agriculteurs fauchent....que fait Alsace Nature ?

Cécile HEINRICH

Il y a des idées mais c'est trop vague, il n'y a pas assez de précisions pour l'instant pour moi pour prendre une décision. L'association devrait venir nous présenter quelque chose.

Stéphane GUNTHNER

On demande notre aval mais on n'a pas vraiment d'éléments. Il faudrait une présentation de la part de l'association

Dominique KLEIN

On sait que le secteur doit être préservé du point de vue écologique.

Stéphane GUNTHNER

On risque de se mettre le monde agricole à dos

Franck HUFSCMITT

Il faut savoir ce que l'on veut faire sur ces terrains

Dominique KLEIN

Certes on vous présente une démarche on n'a pas de projet concret. Je vous propose donc de passer au vote. Qui est ce qui est pour soutenir l'association « ESPACES » ?

VOTES

Pour : 12

KLEIN, LACROIX, HALTER, GROSS G, LEHE, SCHWARTZ, SCHALL (par procuration), ZINGARELLI, ANTONI S., FRIEDERICH, LORENTZ Béatrice, HUFSCMITT

Contre : 12

STORCK, LORENTZ Bruno (par procuration), SCHNEIDER, JOCQUEL (par procuration), ZIMMERMANN, BERLEMONT (par procuration), KUGEL, AUER (par procuration), HEINRICH, HALFTERMEYER, OSTERMANN, JAEGER

Abstention : 8

ANTONI C, ENGEL, PAULEN, GUNTHNER, KIEFFER, FRIED, RICH (par procuration) VONSEEL, SCHLEGEL

Franck HUFSCMITT :

Aucune décision n'étant prise je vous propose que Monsieur CASPAR Daniel, Président de l'association « ESPACES », d'ailleurs présent en séance, vienne vous présenter la démarche de son association lors d'une prochaine réunion du conseil, à la rentrée.

Dominique KLEIN :

On sursoit donc à toute décision. Vous aurez des éléments par mails ou par courriers et je lève la séance.

M. KLEIN clôture la séance à 22H15.

*Les secrétaires de séance
GUNTHNER Stéphane*



KALCK Pascale

